



Parc national
de Port-Cros

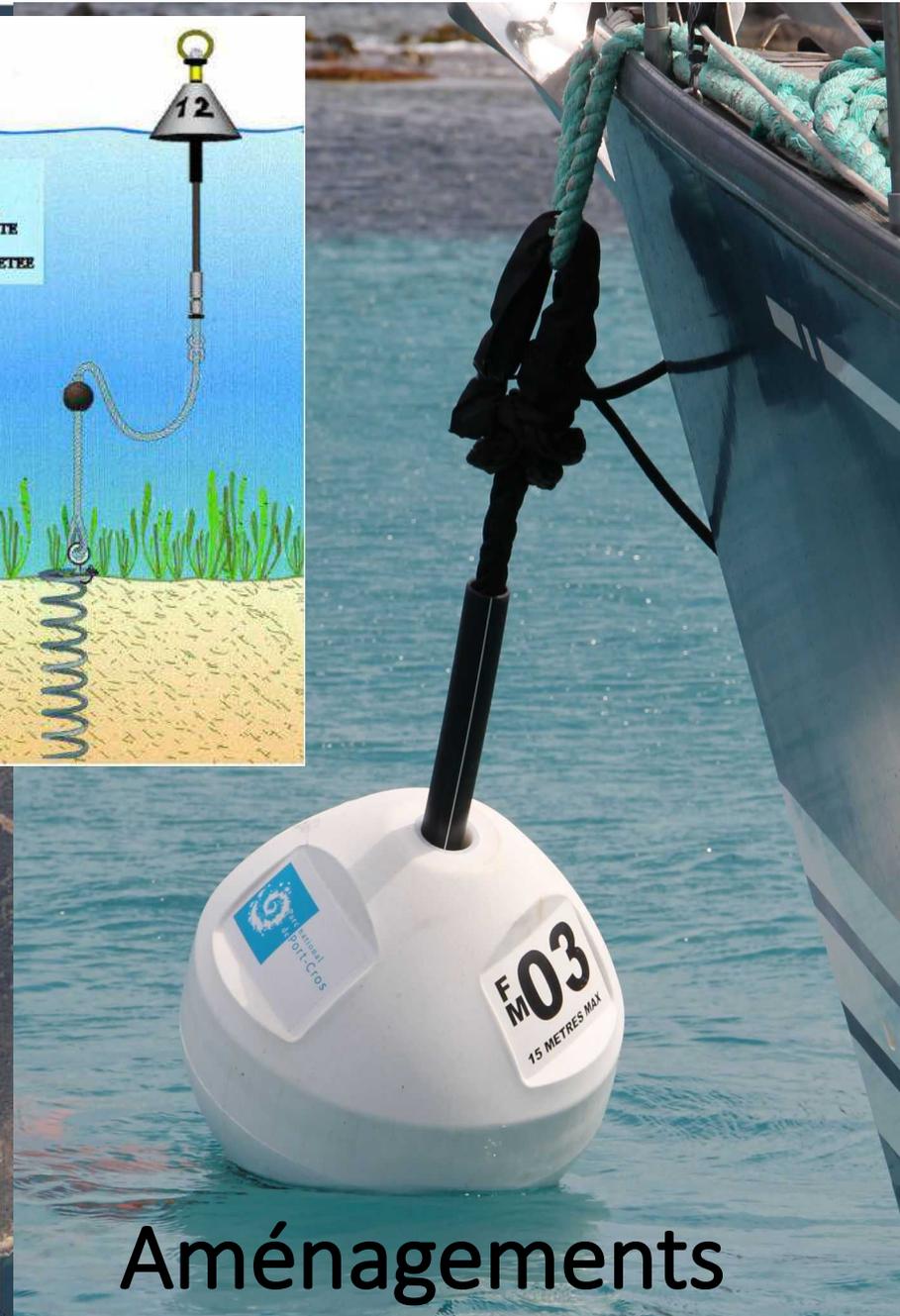
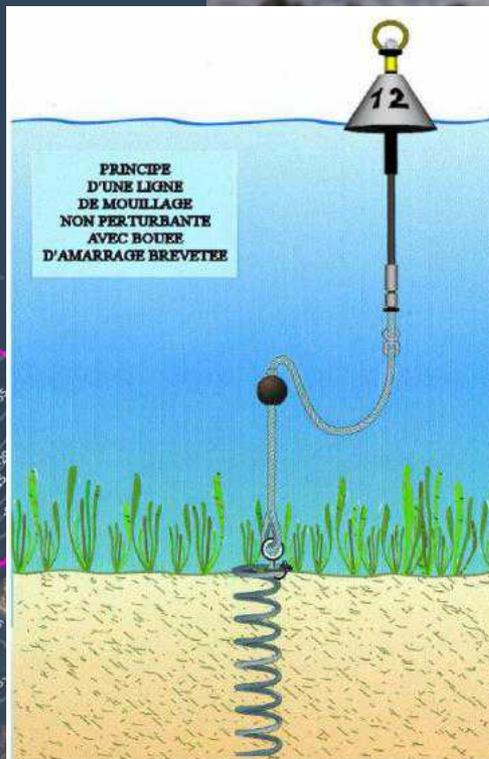
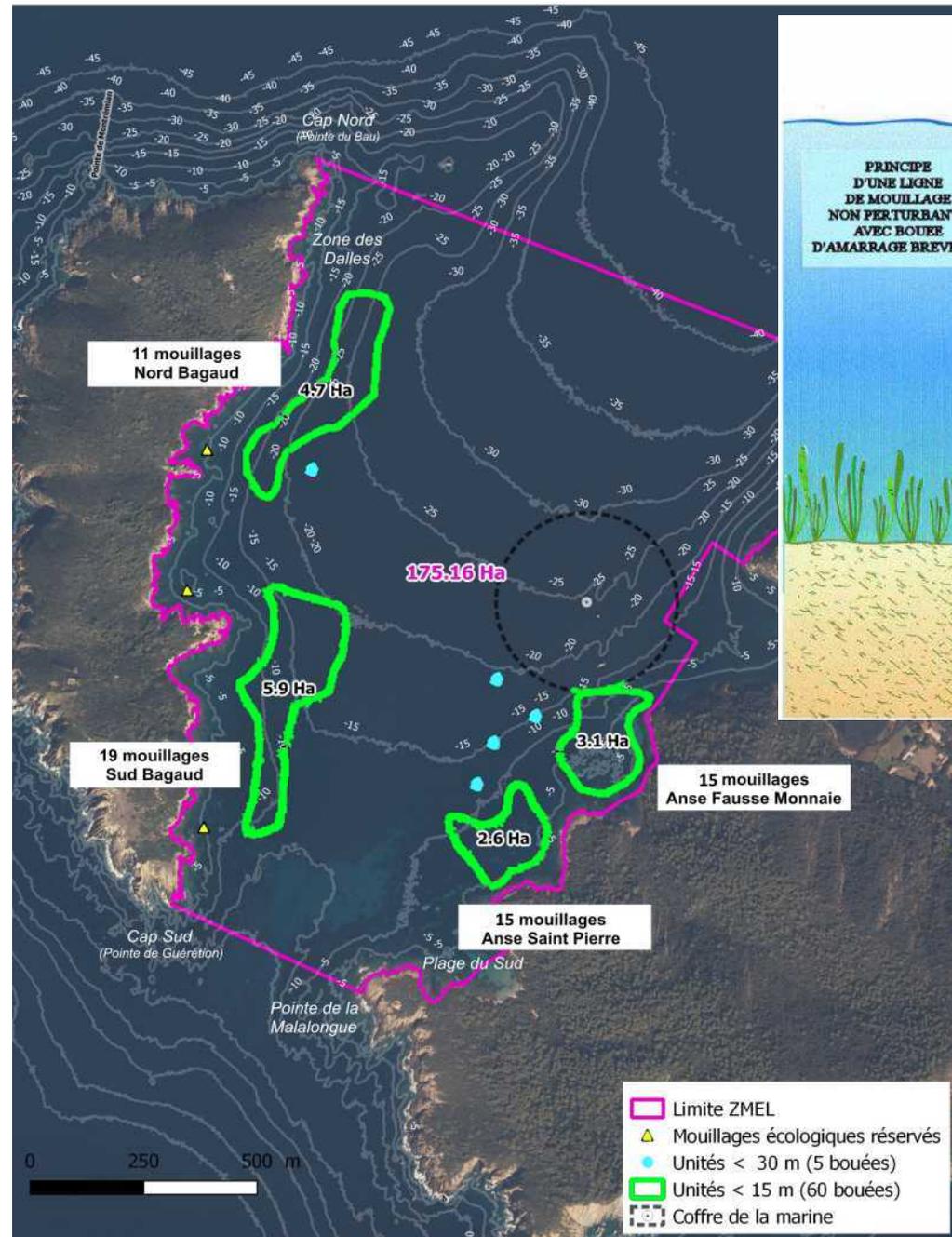
Un territoire terrestre et maritime très attractif



De multiples usages nautiques



Zone de mouillages et d'équipements légers - Passe de Bagaud
Parc national de Port-Cros - Commune d'Hyères



Aménagements

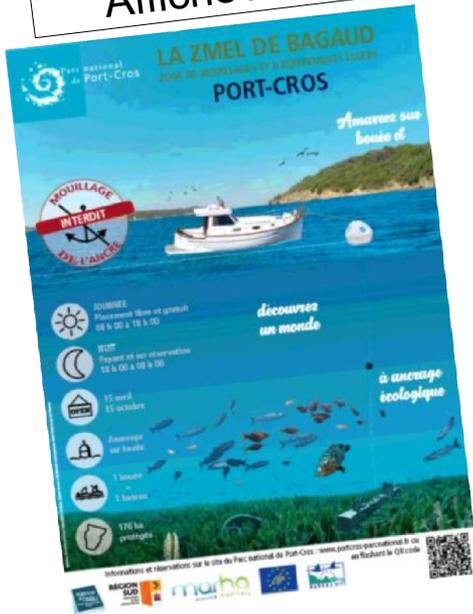
Et bientôt Porquerolles



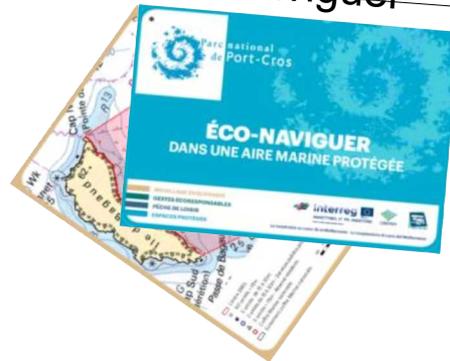
Accompagnement - communication

- Actions de terrain : Diffusion de l'information prioritairement auprès des cibles « vecteurs » (professionnels du nautisme, capitaineries...)
- Relais presse : Une couverture médiatique locale et nationale
- Réseaux sociaux

Affiche A2



Kit éco-naviguer



Var Matin - 08/06/20

Métropole HYÈRES

var-matin
Lundi 8 juin 2020

En rade de Port-Cros, le mouillage est écolo

Entre Port-Cros et Bagaud, l'amarrage des bateaux n'est désormais possible que sur les 68 ancres écologiques mises en place. Objectif : protéger un écosystème vital et sensible

C'est une première sur le territoire français de parc national. Depuis quelques années, une zone de mouillage écologique est entrée en service dans la rade de Port-Cros, entre le port de Bagaud (voir ci-contre, page suivante). Une zone de mouillage et d'équipement légère (ZMEL) de 176 ha dans laquelle les plaisanciers ne peuvent plus jeter leurs ancres, mais uniquement à l'aide des bouées qui y ont été installées (lire page suivante).

« Cet aménagement a pour objectif la préservation de l'environnement et en particulier de "Bouées de protection situées en Méditerranée". Il faut se débarrasser de ces ancres qui ont été jetées par les plaisanciers pendant leur séjour en location ou pendant que les bouées étaient en service », explique Marine Lassois, chargée de communication au Parc national de Port-Cros.

Une zone de mouillage et d'équipement légère (ZMEL) de 176 ha dans laquelle les plaisanciers ne peuvent plus jeter leurs ancres, mais uniquement à l'aide des bouées qui y ont été installées (lire page suivante).

« Cet aménagement a pour objectif la préservation de l'environnement et en particulier de "Bouées de protection situées en Méditerranée". Il faut se débarrasser de ces ancres qui ont été jetées par les plaisanciers pendant leur séjour en location ou pendant que les bouées étaient en service », explique Marine Lassois, chargée de communication au Parc national de Port-Cros.

Une zone de mouillage et d'équipement légère (ZMEL) de 176 ha dans laquelle les plaisanciers ne peuvent plus jeter leurs ancres, mais uniquement à l'aide des bouées qui y ont été installées (lire page suivante).

« Cet aménagement a pour objectif la préservation de l'environnement et en particulier de "Bouées de protection situées en Méditerranée". Il faut se débarrasser de ces ancres qui ont été jetées par les plaisanciers pendant leur séjour en location ou pendant que les bouées étaient en service », explique Marine Lassois, chargée de communication au Parc national de Port-Cros.



Comment accéder aux 68 bouées

Dans les 176 ha de la zone de mouillage à équipements légers de Bagaud, l'amarrage aux bouées écologiques est obligatoire.

Dans les détails, notamment les zones de mouillage, les bouées sont installées aux endroits jusqu'à 15 m de profondeur dans le mouillage. Nord Bagaud (13 bouées), Sud Bagaud (13 bouées), Nord Port-Cros (13 bouées), Sud Port-Cros (13 bouées).

Une zone de mouillage à équipements légers de Bagaud, l'amarrage aux bouées écologiques est obligatoire.

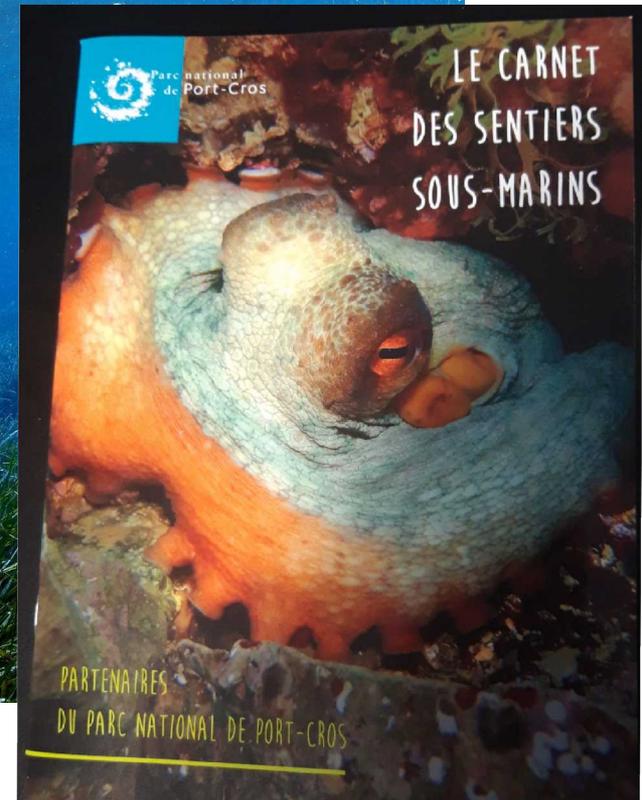


Un système d'ancrage écologique

Les travaux d'aménagement de la zone de mouillage à équipements légers ont été réalisés en partenariat par le parc national de Port-Cros et le Parc national de Port-Cros.

Le système d'ancrage écologique permet de mouiller les bateaux de façon respectueuse de l'écosystème marin.

Réseau des sentiers sous marins



Animations – sensibilisation in situ

Les partenariats

- Partenariats professionnels de la plaisance :
 - Bateau bleu
 - Econaviguer dans une AMP
- Associations : Ecogestes – CIETM -CPIE
- Bases nautiques : programme EXOCET
- Education nationale et Agrocampus
- Clubs de plongée
- Campagnes « esprit Parc » Zéro plastiques...

Kit econaviguer



Parc national de Port-Cros

ÉCO-NAVIGUER DANS UNE AIRE MARINE PROTÉGÉE

MOUILLAGE ÉCOLOGIQUE
GESTES ÉCO-RESPONSABLES
PÊCHE DE LOISIR
ESPACES ET ESPÈCES PROTÉGÉS

Bateau bleu

UN ENGAGEMENT

Le parc national de Port-Cros s'appuie sur le label « Bateau Bleu » de la Fédération des Industries Nautiques pour le développement d'une plaisance propre sur son territoire.

L'opération « Bateau Bleu » repose sur l'engagement volontaire des professionnels du nautisme pour labéliser leurs bateaux dans l'objectif d'améliorer la qualité des eaux côtières et préserver l'environnement marin.

4 CRITÈRES

GESTION DES EAUX NOIRES	SYSTÈME ANTI-REJET DE CARBURANT
MOTORIZATION PEU POLLUANTE	BONNES PRATIQUES DE PLAISANCE

Je contribue à une plaisance plus durable et agréable grâce à mon moteur qui limite les émissions sonores et gazeuses

Je respecte la réglementation et les autres usagers, j'utilise des produits d'entretiens écologiques, je contribue à la préservation du parc...

CE KIT « BATEAU BLEU » A ÉTÉ RÉALISÉ GRÂCE AU SOUTIEN FINANCIER DU PROJET INTERREG MARITTIMO GIREPAN

Mer sans plastique



Partenariat ecogestes



Les voiles de
Port-Cros

Merci de votre attention

